

Études d'histoire religieuse



Micheline Milot, *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*, préface de Jean Baubérot. Turnhout (Belgique), Brepols, 2002 (Bibliothèque de l'École des hautes études, section des sciences religieuses, vol. 115), 181 p. 38 E

Yvan Lamonde

Volume 71, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006616ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1006616ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lamonde, Y. (2005). Review of [Micheline Milot, *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*, préface de Jean Baubérot. Turnhout (Belgique), Brepols, 2002 (Bibliothèque de l'École des hautes études, section des sciences religieuses, vol. 115), 181 p. 38 E]. *Études d'histoire religieuse*, 71, 113–115.
<https://doi.org/10.7202/1006616ar>

Dans le dernier chapitre l'auteur reconnaît que, même si la société se sécularise, les gens se posent toujours de grandes questions sur le sens de la vie et le destin de leur existence. Beaucoup cherchent des réponses dans des sectes et des mouvements spirituels. Dans la société sécularisée, la religion ne disparaît pas, elle se déplace et se manifeste dans des phénomènes à caractère expérimental.

Un livre qui couvre des développements complexes à travers plusieurs siècles recourt à certaines généralisations rapides et interprète les faits historiques sans fournir de démonstrations détaillées. Qu'on ne soit pas d'accord avec certains de ces jugements n'enlève rien à la valeur de cet excellent livre.

Dans sa conclusion, l'auteur prédit, en même temps, la sécularisation croissante de la société canadienne et la recherche religieuse continuelle des Canadiens et des Canadiennes dans des voies qui ne menaceront pas la paix sociale.

Gregory Baum
Professeur émérite
Faculté de sciences religieuses
Université McGill

Micheline Milot, *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*, préface de Jean Baubérot. Turnhout (Belgique), Brepols, 2002 (Bibliothèque de l'École des hautes études, section des sciences religieuses, vol. 115), 181 p. 38 E

L'ouvrage du professeur Milot constitue la première étude universitaire, à ma connaissance, à tirer toutes les conclusions intellectuelles du fait que le Québec ait des héritages culturels au carrefour de la France, de l'Angleterre, des États-Unis et du Vatican. Le sujet étudié se prête magnifiquement à la prise en compte de ces composantes politiques et intellectuelles, la laïcité (définie à la p. 34), dont la variante française se présente ou est présentée, à tort, comme un modèle universel – à l'image de 1789 –, trouvant dans une colonie britannique catholique en Amérique du Nord un terreau inédit d'application. L'exercice analytique a du coup pour effet de faire voir en action certaines limites du modèle français au Québec, le rappel des pesanteurs britannique, étatsunienne et vaticane relatives étant précisément fait pour fournir les perspectives les plus pondérées possibles sur la culture et l'identité québécoises et pour mettre en valeur « le métissage des visions » (40).

L'auteur fait bien voir que la conception québécoise traditionnelle de la laïcité, construite autour de l'anticléricalisme, réfère à un modèle de laïcité

française qui n'est certainement pas unique. Pour ce faire, M. Milot montre (p. 24) que le régime de laïcité étatsunien, régime de séparation de l'État et de l'Église, vient moins de l'État lui-même que des groupes religieux soucieux de se protéger de l'ingérence de l'État. Elle s'attaque ensuite à caractériser la laïcité « canadienne » mise en pratique dès le XVIII^e siècle par un colonisateur pragmatique, qui mise sur un régime mixte « d'accommodements ». Dans la colonie de la « Province of Quebec », le colonisateur britannique, à la différence même de la situation en métropole (45, 48), n'installe ni Église d'État (anglicane) ni régime de séparation. Ni...ni..., la diagonale traduit bien une politique coloniale spécifique. C'est donc un régime de neutralité qui s'installe dès le départ, un régime de coexistence du catholicisme et du protestantisme. Ce pragmatisme colonial tient pour une bonne part au fait, comme le précise l'auteure, que le Canada est l'un des rares pays à être né d'une contre-révolution, né contre 1776 et 1789, ce qui n'en fait pas un pays « contre-révolutionnaire » comme tel. Le colonisateur a bien vu qu'il devait – pragmatisme – prendre appui à la fois sur les seigneurs, mais de façon plus durable, sur l'Église catholique, aussi pragmatique, qui préféra un pouvoir britannique protestant tolérant à une France révolutionnaire, anticléricale, laïcisante (58).

Telle fut donc la politique « extérieure » loyaliste et pragmatique de l'Église catholique canadienne-française, ce qui ne l'empêcha nullement d'avoir comme politique « intérieure » le « contrôle social et moral » (88) auquel consentit et sur lequel prit appui le conservatisme politique, partisan ou pas. Il n'empêche, comme le fait voir l'auteure, que la Constitution de 1867 demeure muette sur le régime de laïcité, lui préférant encore celui de la neutralité, avec la variante, cette fois, d'un système scolaire public bi-confessionnel, façon logique de perpétuer la neutralité jusqu'à ce que, une autre confession – juive – vienne vers 1920, compliquer la donne.

Micheline Milot balise aussi l'histoire des limites que l'État ou le pouvoir judiciaire imposa aux Églises à l'occasion de la loi de 1854 sur le divorce, de l'affaire Guibord (distinction entre les dimensions civile et religieuse de la tenue des registres et des cimetières), de l'influence religieuse induite en temps d'élection et des écoles catholiques du Manitoba. L'étude vient jusqu'au présent, passant par l'épisode de l'école « obligatoire » (et non pas laïque) de 1943, par l'action du Mouvement laïque de langue française (1961) jusqu'à la loi de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et à la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la première ne pouvant constitutionnaliser les libertés dont la liberté religieuse, mais bénéficiant d'une règle de prépondérance sur les autres lois.

L'auteure ne peut pas ne pas s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'État a conféré aux Églises des moyens de subsistance économique et symbolique : seigneuries, réserves du clergé, exemption fiscale du foncier,

confessionnalisation du système de transmission-reproduction des valeurs. Autrement formulée, la question s'énonce ainsi : pourquoi le gouvernement provincial du Québec dont c'était la compétence, n'a-t-il pas revendiqué et voulu avant 1960 la responsabilité en matière d'éducation publique, de santé et de bien-être ? Question difficile (83) à laquelle M. Milot ne répond pas à la mesure de l'importance de la question. Et même si la dimension coloniale est bien présente dans l'analyse, on peut se demander si elle ne fait partie encore plus profondément de la réponse à cette question spécifique. Une explication critique d'une neutralité présentée comme très positive est peut-être de ce côté.

Chose certaine, cet ouvrage dense, bien documenté, analyse des questions classiques et fondamentales avec des questions nouvelles, rajeunies, et invite à des étonnements bénéfiques pour le lecteur et pour le savoir. Ce n'est pas son dernier mérite que de couvrir deux siècles, d'enjamber hier à aujourd'hui ; ça nous change du fragment.

Yvan Lamonde
Département de langue et littérature françaises
Université McGill

Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, vol. II (1896-1929),
Montréal, Fides, 2004, 328 p. 30 \$

Dans tout travail de recherche sur les idéologies, Fernand Dumont professait qu'il importait moins d'émettre des jugements de valeur que de bien mettre en lumière les faits, les influences et les événements susceptibles d'avoir provoqué leur émergence. C'est ce dont s'acquitte de façon remarquable ce deuxième ouvrage que vient de leur consacrer l'historien Yvan Lamonde. Le choix généreux des citations, tout autant que le récit empreint d'humanité de l'aventure intellectuelle vécue par les Canadiens français au cours des décennies 1896-1929, en font une lecture susceptible de valoir à ce livre un lectorat cultivé qui déborde largement celui des spécialistes de cette période.

L'auteur emprunte de très nombreuses avenues reliées à la vie politique, sociale, économique et littéraire du Québec d'alors. Les praticiens de l'histoire religieuse, pour leur part, seront particulièrement intéressés par les éclairages que celui-ci projette sur les politiques romaines de l'époque à l'endroit des rapports souvent conflictuels vécus entre les membres et les institutions catholiques des « deux peuples fondateurs » : crise des écoles du Manitoba suivie, en 1897, de l'encyclique *Affari vos*, reçue comme une douche froide par une large majorité de l'épiscopat francophone ; Congrès eucharistique de 1910, couronné par un sermon démobilisateur pour la